Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-248400285-20240611-2024-032-DP-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024 Publication : 13/06/2024







POINTS INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COTELUB CONTRAT D'INTERVENTION 2024-2025

PREAMBULE:

SOLIHA Vaucluse est une association créée il y a plus de 60 ans, par des acteurs locaux du monde rural. Sa naissance reposait sur un besoin local qui en a signé son originalité et aussi son « ADN ». Acteur local de proximité, dont le siège social est à Caumont-sur-Durance, SOLiHA Vaucluse intervient sur les thématiques de l'urbanisme et de l'habitat sur tout le département, auprès des collectivités comme des partenaires institutionnels.

Aujourd'hui SOLIHA Vaucluse compte 20 salariés aux compétences diverses en Urbanisme, en ingénierie technique et administrative pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs politiques d'urbanisme et de d'habitat : élaboration des PLU, étude urbaine, animation d'Opération d'Amélioration de l'Habitat en centre ancien (OPAH)... SOLIHA Vaucluse accompagne également les particuliers dans leurs projets de rénovation d'amélioration ou d'adaptation de leurs logements, afin qu'ils puissent bénéficier des aides publiques à la rénovation.

En 2024, l'Anah a mis en œuvre des aides renforcées pour la rénovation du parc privé. Les moyens accordés par l'État ont été renforcés, avec un budget pour l'Anah de plus de 6 milliards d'euros au niveau national. Ainsi les évolutions des dispositifs d'aides ont pour objectif d'accélérer la rénovation et l'adaptation des logements, de décarboner le parc privé, d'éradiquer les passoires thermiques et l'habitat insalubre et de proposer au ménages un accompagnement individualisé de qualité, au travers du label « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Agréées « Mon Accompagnateur Rénov' » par l'ANAH depuis 2023, les équipes de SOLIHA Vaucluse sont spécialisées dans l'accompagnement des particuliers, du conseil à la réalisation des diagnostics jusqu'au dépôt des demandes de versements des subventions. Les équipes de SOLIHA Vaucluse sont formées à la réalisation des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE), et à la réalisation d'audits énergétiques en maison individuelle, d'évaluation de la dégradation du bâti, la Décence et/ou l'insalubrité, la réalisation de grille « autonomie » et la définition du GIR (Groupe Iso ressource) pour évaluer l'autonomie des personnes.

LE PRESENT CONTRAT D'INTERVENTION EST ETABLIT ENTRE :

La communauté de communes COTELUB, Représentée par son Président, Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH En vertu de la décision du Président n°2024-032

ET

SOLiHA Vaucluse,

Représenté par sa Présidente Madame Corinne TESTUD-ROBERT,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 OBJET DE L'INTERVENTION

Conformément à la décision du Président n°2024-032,

Il est confié à SOLiHA Vaucluse le **SUIVI CONSEIL** et **l'ANIMATION** des POINTS INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT sur 6 communes du territoire afin d'accueillir, de conseiller, d'informer et d'accompagner l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

Article 2 DEFINITION DE LA MISSION d'ANIMATION ET DE SUIVI DES POINTS INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre des aides à la rénovation et de l'adaptation des logements du parc privé mis en place par l'Anah, le Département du Vaucluse et l'ensemble des caisses de retraite les missions de SOLiHA Vaucluse se déclinent ainsi :

1/ Animation de permanences mensuelles d'une demi-journée, dénommées « Les Points Information Amélioration de l'Habitat », ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire.

Les permanences permettent d'apporter une information et des conseils sur les projets de rénovations et les aides publiques mobilisables. Afin de privilégier une présence sur l'ensemble du territoire, il a été convenu d'assurer les permanences mensuelles sur les 6 communes suivantes :

Communes	Jour de permanence	Horaires
CADENET	1 ^{er} vendredi du mois	14h à 16h30
CUCURON	2 ^{ème} jeudi du mois	9h à 12h
LA BASTIDE DES JOURDAN	3ème mercredi du mois	9h à 12h
LA TOUR D'AIGUES	2 ^{ème} jeudi du mois	14h à 16h30
MIRABEAU	3ème mercredi du mois	14h à 16h30
VILLELAURE	1 ^{er} vendredi du mois	9h à 12h

2/ Le conseil et l'accompagnement des propriétaires et locataires du parc privé pour mener à bien leurs projets de rénovation. Ils se concrétisent notamment par :

- Le conseil pour l'élaboration d'un projet de réhabilitation ou d'adaptation adapté aux besoins du propriétaire,
- L'accompagnement à l'élaboration des dossiers de demandes d'aides auprès des financeurs (Anah, Conseil Départemental du Vaucluse, Caisses de retraite, Avances de subventions),
- La constitution des dossiers de conventionnement sans travaux des logements pour les propriétaires bailleurs.

Cette mission de Conseil et d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage se concrétise par la signature d'un contrat individuel d'accompagnement « Mon Accompagnateur Rénov' » avec le propriétaire qui comporte les missions suivantes déclinées en 5 étapes :

- Accompagnement individualisé tout au long du projet (accueil, information et conseil).
- Réalisation d'une étude de faisabilité du projet : Définition du projet ; Visite initiale du (ou des) logement(s) ; Aide à la décision et analyse des devis ; Conseil pour l'optimisation des aides ; Vérification de la cohérence du projet et de la complétude des pièces.
- Accompagnement aux dépôts des dossiers: Information et orientation pour le dépôt de l'ensemble des dossiers de demande d'aides financières; Réalisation des diagnostics techniques et grilles d'analyse correspondant à la thématique du projet de travaux (grille de dégradation, d'insalubrité, diagnostic autonomie, audit énergétique...); Réalisation et validation d'un plan de financement prévisionnel et mise en exergue du reste à financer par le propriétaire; Dépôts des dossiers auprès de tous les financeurs.
- Suivi des travaux : Accompagnement du propriétaire dans la planification du suivi des travaux.
- **Finalisation du projet de travaux :** Visite de fin de travaux, constitution et dépôt des dossiers de demandes de paiement des aides (avance, acompte et solde).

3/ Le suivi et l'accompagnement de l'intercommunalité COTELUB dans le cadre des Point Information Amélioration de l'Habitat :

SOLiHA Vaucluse réalise les missions suivantes pour accompagner les services de COTELUB dans le suivi et l'animation notamment sur les actions suivantes :

- Transmission de tableaux de suivi trimestriels des contacts et des dossiers déposés, et organisation de réunions semestrielles pour présenter un bilan d'étape.
- **Un bilan annuel** du suivi de la mission sera adressé au Président de COTELUB. Il pourra faire l'objet d'une présentation en conseil communautaire.
- Transmission d'éléments d'information et d'une communication à destination des particuliers et des communes sur les aides à la rénovation. En accord avec les services de COTELUB, SOLiHA Vaucluse pourra transmettre des articles à paraître annuellement sur les bulletins municipaux ou sur les sites internet de l'intercommunalité et des communes du territoire.
- Assistance auprès des communes ou de COTELUB pour l'obtention d'éventuels financements existants pour la réhabilitation et/ou le conventionnement des logements communaux.

Article 3 VALIDITE DU CONTRAT - DUREE DE LA MISSION

Le présent contrat est validé à la date du 01/06/2024. La durée de la mission contractée et définie à l'article précédent, est fixée à 12mois.

Article 4 MODALITE D'INTERVENTION

L'équipe intervenant sur le territoire sera composée de :

- Une cheffe de projet qui assurera la coordination du dispositif et le rendu final auprès de la communauté de communes.
- Un conseiller Habitat, qui aura la charge du volet animation des permanences et accompagnement des propriétaires (permanences, diagnostics techniques, assistance aux propriétaires, montage et suivi des dossiers).

Article 5 REMUNERATION DE SOLIHA Vaucluse

SOLiHA Vaucluse est rémunéré pour le temps passé en permanences en mairie ainsi que pour les visites techniques réalisées chez les particuliers. La prestation comprend la tenue de 11 permanences par an sur les communes identifiées à l'article 2.

La prestation comprend 6 journées par mois réparties comme suit :

- 6 demi-journées consacrées à la permanence dans les locaux mis à disposition par les communes, selon les modalités définies à l'article 2 de ce présent contrat,
- 6 demi-journées consacrées aux visites techniques, à l'élaboration, aux dépôts et aux suivis des dossiers individuels.

Le coût de cette mission est de 30 030€ pour 1 année.

Article 6 CONDITIONS DE PAIEMENT

7 507.50 € à l'issue de chaque trimestre. Les règlements s'effectueront sur simple facture. COTELUB se libèrera des sommes dues par virement au Compte Banque suivant :



Le dépassement du délai de paiement fixé à 30 jours ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du contrat d'intervention, le bénéfice d'intérêts légaux exigibles, conformément aux modalités fixées en cas de non-paiement à la date de règlement inscrite sur la facture et le montant de l'indemnité forfaitaire due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40 €.

Etabli à CAUMONT en 2 originaux, Le	Accepté à Le	
Le Président de COTELUB,	La Présidente de SOLiHA Vaucluse,	
Robert TCHOBDRENOVITCH	Corinne TESTUD-ROBERT	